

LA FIPS VOUS ADRESSE SES VŒUX DE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2016



L'année 2015 est maintenant terminée et nous tournons, ensemble, la page de ces 12 mois passés. Comme pour de nombreux facteurs sociétaux, notre environnement marché de la construction n'échappe pas à la morosité ambiante.

Dans ce contexte plus que jamais, nous devons rappeler les fondamentaux de nos métiers. Il nous faut consolider nos bases et nos actions afin de nous mettre en capacité de gestion de la reprise et de la croissance retrouvée.

En 2016, notre Fédération, la FIPS, continuera de travailler de manière accentuée autour de deux 2 piliers stratégiques que sont : la technicité architecturale et l'acoustique du Plafond Modulaire. La promotion de ces 2 facteurs doit nous conduire à valoriser notre marché actuel, mais aussi à donner une dimension d'avenir à notre segment d'activité.

En 2016, les Fédérations des entreprises du secteur bâtiment seront des partenaires privilégiés de la FIPS pour la promotion de notre filiale Plafond Modulaire, et dès à présent, de nombreuses actions sont engagées à destination des installateurs Plafistes®.

Sous l'angle technique, les travaux normatifs se poursuivront et nous verrons probablement l'ouverture des échanges autour d'un aménagement de notre norme NF DTU 58.1.

Enfin, nous souhaitons poursuivre, et si possible intensifier nos animations de conférences - colloques ayant pour enjeu une valorisation des performances esthétiques - architecturales et acoustiques associées aux solutions Plafonds Modulaires.

Même si les perspectives économiques restent encore incertaines à ce jour, 2016 sera pour notre Fédération une année de travail assidu afin de maintenir la qualité technique et l'expertise que nous consacrons chaque jour à nos métiers respectifs.

Le Bureau, l'ensemble des Industriels de la FIPS et moi-même vous adressons nos meilleurs Vœux de réussite pour l'année 2016.

Lorenzo MANNARA - Président de la FIPS

LE MARQUAGE CE, UN LAISSE-PASSER OBLIGATOIRE



DEPUIS LE 1ER JUILLET 2007, TOUS LES PRODUITS DESTINÉS AUX SYSTÈMES PLAFONDS SUSPENDUS MODULAIRES ÉTAIENT ET RESTENT DANS L'OBLIGATION D'UN MARQUAGE CE.

Pour mettre en circulation sur le marché de l'Union européenne un produit de construction couvert par une norme harmonisée ou conforme à une évaluation technique européenne dont il a fait l'objet, le fabricant doit établir une déclaration des performances et apposer le marquage CE sur le produit concerné.

Depuis le 1er juillet 2013, le marquage CE des produits de construction, selon la Directive de Produits de Construction 89/106/CEE, a fait place au marquage CE selon le Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction.

L'application de ce nouveau règlement se traduisant par deux faits majeurs :

- La modification du marquage des produits fabriqués à partir du 1er juillet 2013.
- De nouveaux documents, incluant principalement la Déclaration des Performances des produits (DoP) qui remplace la Déclaration de Conformité.

L'ensemble des industriels membres de la FIPS satisfont à ces dispositions. Tous les produits soumis à la directive européenne doivent être estampillés de la marque CE pour être mis sur le marché. Ceux-ci peuvent alors circuler librement sur le marché européen sans être soumis à d'autres formalités, normes nationales de sécurité ou essais. Les produits Plafonds Modulaires se soumettent à cette règle du marquage CE qui concerne donc les produits de la construction soumis à une norme Européenne harmonisée. Par conséquent, quel que soit le matériau utilisé en habillages Plafonds Modulaires, Soft, Wet Felt, bois naturel, laine de bois, métal, dalle de plâtre..., la marque CE est applicable et exigible.

RENCONTRE AVEC ALAIN LABAT PRÉSIDENT DU GROUPEMENT PLAFONDS MODULAIRES DE L'UMPI-FFB



Alain Labat, vous présidez désormais le Groupement Plafond Modulaire de l'UMPI-FFB, quelques commentaires quant à votre parcours au sein de la filière Plafonds :

Mon parcours est rythmé par des fonctions diversifiées et l'expérience de chacun des métiers dès du secteur bâtiment, d'abord Responsable de région Isolation - Plafond pour le compte de POINT P Bretagne, à la suite Ingénieur d'affaire chez un industriel du Plafond Modulaire. Ensuite, après contribution à la création de l'enseigne négoce API (Saint Brieu - Rennes), mon expérience la plus significative aura été - en 1996 - la création et la direction de la société GUIVARCH Plafonds SAS (22). Ces acquis me donnent les armes nécessaires pour défendre et valoriser au mieux, avec mes confrères du Groupement, les atouts de la filière et des Plafistes®.

Parlez-nous du Groupement Plafonds Modulaires, ses origines au sein de l'UMPI-FFB, ses enjeux...

Il existait depuis 2009 un Groupement spécialisé appelé « Groupement Plafonds Suspendus » au sein de l'Union des Métiers du Plâtre et de l'Isolation (UMPI-FFB). Ce Groupement réunissait les entreprises membres de l'UMPI ayant une activité de mise en œuvre de Plafonds Modulaires. En parallèle, la FIPS avait intégré en 2010 un collège « entreprises » regroupant environ 80 Plafistes® majeurs.

Assez naturellement, les deux organisations se sont rapprochées début 2014 afin de regrouper l'ensemble des Plafistes® au sein d'une même entité : le Groupement Plafonds Modulaires de l'UMPI-FFB. L'objectif majeur du « Groupement Plafonds Modulaires » de l'UMPI-FFB était de valoriser le métier via de nombreuses actions déjà initiées : la formation des professionnels pour renforcer l'expertise technique, la qualification des entreprises, la promotion de l'identité et du métier de Plafistes®, la communication...

Quelle est aujourd'hui la représentativité du « Groupement Plafonds Modulaires », ses effectifs, les profils, les régions...

Au moment du rapprochement FIPS et UMPI-FFB début 2014, les deux organisations estimaient le nombre d'entreprises membres du « Groupement Plafonds Modulaires » à environ 250. Cet objectif, qui prenait en compte les effectifs cumulés des deux structures, est aujourd'hui largement dépassé puisque nous dénombrons 400 entreprises référencées Plafistes® au sein du « Groupement Plafonds Modulaires » UMPI-FFB. La plupart des entreprises identifiées sont titulaires d'une qualification QUALIBAT liée à la mise en œuvre de Plafonds Modulaires (6611 ou 6612).

Nous avons nommé des entreprises responsables régionaux, qui sont les relais des actions entreprises. À l'heure actuelle, le territoire est découpé en sept zones géographiques disposant d'un représentant. Ce zonage va d'ailleurs évoluer prochainement afin d'intensifier le mouvement et faire connaître au plus grand nombre les outils créés : fiches pour les interventions en zone sismique, bon à ouvrir - bon à fermer, le calepin de chantier, les cycles formations...

Comment s'opère le partenariat avec la FIPS et les Industriels du Plafond Modulaire...

Le « Groupement Plafonds Modulaires » travaille de concert avec la FIPS et donc les industriels, dans le but de valoriser la filière métier. C'est notamment le cas pour les « stages techniques » Plafistes®, journées de formation à l'attention des professionnels du Plafond Modulaire.

Cette action, lancée en 2014, a été reconduite en 2015 en raison des très bons retours des participants. Pour 2016, nous travaillons, avec la FIPS, sur un nouveau format de formation.

La collaboration avec la FIPS porte également sur la communication puisque le « Groupement Plafonds Modulaires » de l'UMPI-FFB relancera en 2016 la campagne initiée par la FIPS sur le thème « les experts Plafonds Modulaires ».

Quels sont les principaux axes de développement et d'actions du Groupement Plafonds Modulaires pour l'exercice 2016 qui s'annonce...

Un des enjeux majeurs identifiés pour 2016 sera d'affiner le découpage géographique du Groupement en nommant des responsables régionaux supplémentaires. Cela devient une nécessité afin de mobiliser encore davantage et d'étendre nos actions à l'ensemble du territoire.

En parallèle, nous allons poursuivre les sessions de Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Monteur de Plafonds Modulaires ». Nous devons passer très rapidement la barre des 150 diplômés.

Enfin nous venons de participer aux travaux de rénovation du « Brevet Professionnel Plâtre Plafistes », qui, après validation par l'Education Nationale, devrait être nommé « Brevet Professionnel des Métiers du Plâtre et de l'Isolation », en intégrant un module Plafonds Modulaires.

Nous souhaitons aussi élargir nos efforts de communication afin de valoriser l'identité Plafistes®. Nous sommes donc à la fois enthousiastes et confiants dans le développement du « Groupement Plafonds Modulaires ».

PLAFONDS FLOTTANTS : UNE SOLUTION PERTINENTE

TÉMOIN : LOREN MANQUILLET - MAÎTRE D'ŒUVRE

LES PLAFONDS FLOTTANTS S'ADAPTENT AUX ESPACES NÉCESSITANT UNE IDENTIFICATION VISUELLE ET UNE GESTION PERFORMANTE DE LA VARIABLE ACOUSTIQUE, PRINCIPALEMENT LE TRAITEMENT DES ATRIUMS ET DES GRANDS ESPACES OUVERTS.

Ils permettent de traiter l'ensemble des contraintes architecturales, techniques, économiques et climatiques.



L'architecte d'intérieur Loren MANQUILLET recommande les plafonds flottants afin d'optimiser :

- **L'esthétique** avec des vagues qui ondoient au-dessus des bureaux, « à la fois sobres et design, les îlots apportent une subtile touche de modernité »... « leurs formes diversifiées et originales sculptent et personnalisent les bureaux d'une note contemporaine »...
- **L'acoustique**. Ces solutions se distinguent respectivement par une absorption acoustique élevée. L'absorption sur toutes les faces des îlots renforce l'intelligibilité des échanges. « L'écho d'une pièce, engendré par les hauteurs sous plafond est résolu grâce aux îlots flottants »

CHANTIER RÉFÉRENCE

GRUPE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE D'AMANCEY (25). LE PLAFOND MODULAIRE EN CONTRIBUTION AU CONFORT ACOUSTIQUE ET ESTHÉTIQUE



Les systèmes Plafonds Modulaires sont une réponse efficace à l'aménagement intérieur compte tenu de leurs atouts en termes d'esthétique, de confort acoustique, de sécurité, de durabilité, de modularité, d'économie...

Industriels et Plafistes® sont mobilisés pour proposer un bouquet de solutions de très haute qualité technique.

Objet : construction d'un groupe scolaire et périscolaire à Amancey (25).

Enjeux : 2 objectifs majeurs recherchés par la maîtrise d'œuvre, la performance acoustique et la dimension esthétique.

La performance acoustique : un enjeu considérable, puisque environ 150 élèves fréquentent quotidiennement l'établissement. Cet environnement nécessite la maîtrise de la réverbération et l'amélioration de l'intelligibilité acoustique. Cela facilite la concentration des élèves et favorise, par conséquent, l'apprentissage. Pour les professeurs, une prise de parole plus aisée, d'une fatigue moins importante et une amélioration de la qualité de leur enseignement.

La dimension esthétique : pour des raisons d'uniformité esthétique, un même type de perforation a été retenu pour le plafond vague dans la grande circulation et le plafond modulaire dans la salle de restauration. Ce dernier, ayant la particularité d'une pose en ossature cachée démontable, offre un aspect continu et monolithique du plafond.

Contribution du Plafond Modulaire : Une solution mixte composée d'un plafond dalles de plâtre perforées et d'un plafond dalles de laine de bois. La particularité du plafond en dalles de plâtre mis en œuvre dans le hall d'entrée est d'offrir un plafond perforé rond (3 diamètres différents de 8, 15 et 20 mm) et une perforation positionnée jusqu'au plus près du bord, rendant le plafond monolithique, acoustique et démontable. Les dalles sont contre-facées d'un voile en fibre végétale absorbante, garantie d'une excellente absorption acoustique et une protection à la poussière. Les bords de dalles seront usinés en joint creux permettant un ajustement bord à bord. L'ossature employée T24 sera ainsi cachée. De plus, les dalles bénéficient d'une technologie particulière, permettant de réduire les COV (Composé Organique Volatile).



Des dalles de laine de bois ont été installées dans les salles de classe, combinant esthétique et qualités techniques. De par leur composition à base de laine de bois très fine d'épicéa minéralisée et enrobée de liant ciment-chaux blanche, ces dalles offrent de très bonnes performances acoustiques. Modulables, elles procurent du volume à l'ensemble de l'espace et créent une identité graphique unique. Les composants naturels de ces dalles, ainsi que l'utilisation d'une peinture végétale à base d'huile de tournesol, permettent de répondre aux chantiers HQE®.



Données techniques :
Groupe scolaire et périscolaire d'Amancey
25330 Amancey
Maîtrise d'ouvrage : SIVU de gestion du RPI de l'école d'Amancey - 25330 Amancey
Maîtrise d'œuvre : Agence Jean-Michel Lhommee - 25660 Genes
Jonathan Sanchez Architectes - 25290 Ornans
Entreprise de pose Plafiste® : Société Nouvelle Bolard - 25330 Fertans



Jean-Michel LHOMMEE, architecte mandataire, et Jonathan SANCHEZ, architecte associé

LA FIPS PARTENAIRE DU 63ÈME CONGRÈS DE L'UMPI-FFB



LA FIPS ÉTAIT PRÉSENTE AU CONGRÈS DE L'UMPI-FFB LE 23 OCTOBRE 2015 À ARLES, RENDEZ-VOUS ANNUEL DES MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION.

Dans le cadre d'un partenariat bien établi depuis 2014, la FIPS et l'UMPI-FFB travaillent dans un même objectif de soutien aux entreprises membres du Groupement Plafonds Modulaires.

Partenariat et soutien actif au Groupement Plafonds Modulaires de l'UMPI-FFB

La FIPS poursuit une collaboration active avec l'Union des Métiers du Plâtre et de l'Isolation (UMPI-FFB) afin d'accompagner le déploiement du Groupement Plafonds Modulaires, fédérer davantage les entreprises et les professionnels de la filière et valoriser le métier de Plafistes®.

Découvrez le Groupement Plafonds Modulaires de l'UMPI-FFB

Pour rappel, les entreprises adhérentes à la Fédération Française du Bâtiment ayant une activité Plafonds Modulaires, dotées des qualifications QUALIBAT 66, sont référencées dans le Groupement Plafonds Modulaires de l'UMPI-FFB. Le « Groupement Plafonds Modulaires » s'est renforcé suite au rapprochement de l'UMPI-FFB avec la FIPS.

Ce Groupement organisé autour d'un dispositif régional, constitue un organe de défense et de représentation des entreprises du secteur et des Plafistes®.

Cette section spécialisée est désormais conduite par Alain LABAT (Société GUIVARCH PLAFONDS SAS à Tremuson - 22), élu Président du Groupement Plafonds Modulaires lors du Congrès UMPI-FFB de Arles.



Alain LABAT aux côtés de Bruno GARABOS, Président de l'UMPI - FFB

ENTREZ DANS L'UNIVERS DU PLAFOND MODULAIRE

10 rue du Colisée - 75008 Paris
Tél : 06 47 94 85 43
E-mail : info@lafips.com

WWW.LAFIPS.COM